



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du développement

2011/2047(INI)

18.4.2011

AMENDEMENTS

1 - 188

Projet de rapport
Filip Kaczmarek
(PE460.696v02-00)

sur l'accroissement de l'impact de la politique de développement de l'Union
européenne
(2011/2047(INI))

AM\864645FR.doc

PE462.861v01-00

FR

Union dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Eva-Britt Svensson, Corina Crețu

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le document de travail de la Commission sur le plan d'action européen 2010-2015 sur l'égalité hommes/femmes dans le développement (SEC (2010) 265) et les conclusions du Conseil du 14 juin 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui souscrivent au plan d'action européen en question,

Or. en

Amendement 2
Åsa Westlund

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le rapport d'Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, intitulé «Agroécologie et droit à l'alimentation», présenté le 8 mars 2011, lors de la 16^e séance du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies [A/HRC/16/49],

Or. en

Amendement 3
Maurice Ponga

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu l'initiative lancée par la Commission européenne en mars 2010 intitulée «Dialogue structuré : pour un partenariat efficace pour le développement» qui vise à identifier des moyens pratiques pour améliorer l'efficacité de l'implication des organisations de la société civile et des autorités locales dans la coopération européenne,

Or. fr

Amendement 4
Charles Goerens

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le livre vert de la Commission du 19 octobre 2010 sur l'avenir de l'appui budgétaire aux pays tiers,

Or. en

Amendement 5
Charles Goerens

Proposition de résolution
Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le processus en cours du «dialogue structuré: Pour un partenariat efficace pour le développement»,

Or. fr

Amendement 6
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution du 8 mars 2011 intitulée «Fiscalité et développement - Coopérer avec les pays en développement afin d'encourager la bonne gouvernance dans le domaine fiscal» (2010/2102 (INI)),

Or. en

Amendement 7
Vincent Peillon

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que le consensus européen pour le développement réaffirme l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'éradication de la pauvreté, de la poursuite de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des principes comme l'appropriation et le partenariat, l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques pour le développement, qui restent essentiels **pour** renforcer l'impact de l'aide européenne en faveur du développement,

B. considérant que le consensus européen pour le développement réaffirme l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'éradication de la pauvreté, de la poursuite de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des principes comme l'appropriation et le partenariat, l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques pour le développement, qui restent essentiels **et qui doivent guider les efforts destinés à** renforcer l'impact de l'aide européenne en faveur du développement,

Or. fr

Amendement 8
Eva-Britt Svensson, Corina Crețu

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant l'égalité entre les sexes, la participation des femmes à la vie politique et économique et leur jouissance des droits humains sont essentielles à la réduction de la pauvreté et au développement durable,

Or. en

Amendement 9
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. se félicite des efforts déployés pour élaborer les documents européens de stratégie par pays dans le but de parvenir à une meilleure coordination entre la Commission et les États membres; insiste sur le fait que le processus de programmation doit garantir la mise en œuvre du programme pour l'efficacité de l'aide ainsi que le respect du droit de contrôle démocratique du Parlement européen;

1. se félicite des efforts déployés pour élaborer les documents européens de stratégie par pays dans le but de parvenir à une meilleure coordination entre la Commission et les États membres; insiste sur le fait que le processus de programmation doit garantir la mise en œuvre du programme pour l'efficacité de l'aide ainsi que le respect du droit de contrôle démocratique du Parlement européen; ***souligne que l'élaboration de ces documents devra faire montre de l'appréciation des diversités sociétales, religieuses, économiques et politiques et que les documents en question devront être aussi impartiaux que possible;***

Or. en

Amendement 10
Patrice Tirolien

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite des efforts déployés pour élaborer les documents européens de stratégie par pays dans le but de parvenir à une meilleure coordination entre la Commission et les États membres; insiste sur le fait que le processus de programmation doit garantir la mise en œuvre du programme pour l'efficacité de l'aide ainsi que le respect du droit de contrôle démocratique du Parlement européen;

Amendement

1. se félicite des efforts déployés pour élaborer les documents européens de stratégie par pays dans le but de parvenir à une meilleure coordination entre la Commission et les États membres; insiste sur le fait que le processus de programmation doit garantir la mise en œuvre du programme pour l'efficacité de l'aide ainsi que le respect du droit de contrôle démocratique du Parlement européen; ***appelle en outre la Commission à faire participer au mieux toutes les parties prenantes des États partenaires (gouvernements, parlements, autorités locales et régionales et la société civile) au moment de la conception des documents européens de stratégie par pays;***

Or. en

Amendement 11
Charles Goerens, Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite des efforts déployés pour élaborer les documents européens de stratégie par pays dans le but de parvenir à une meilleure coordination entre la Commission et les États membres; insiste sur le fait que le processus de programmation doit garantir la mise en œuvre du programme pour l'efficacité de l'aide ainsi que le respect du droit de contrôle démocratique du Parlement européen;

Amendement

1. se félicite des efforts déployés pour élaborer les documents européens de stratégie par pays dans le but de parvenir à une meilleure coordination entre la Commission et les États membres; insiste sur le fait que le processus de programmation doit garantir la mise en œuvre du programme pour l'efficacité de l'aide ainsi que le respect du droit de contrôle démocratique du Parlement européen ***tel que défini à l'article 290 du traité de Lisbonne;***

Amendement 12
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. appelle une nouvelle fois à intégrer le FED dans le budget de l'Union européenne, car cela constituerait un progrès important pour une meilleure coordination entre les différents instruments d'aide de l'Union; insiste sur le fait que cela ne saurait entraîner une réduction des financements du futur instrument de la coopération au développement ni du FED (par rapport aux niveaux de financement actuels);

Amendement 13
Patrice Tirolien, Michael Cashman, Vincent Peillon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. souligne que des bénéfices importants pourraient d'ores et déjà être tirés en termes d'augmentation de l'impact des aides européennes si les principes qui guident aujourd'hui les actions dans le domaine du développement, telles que le fait d'axer l'aide européenne sur la pauvreté, la CPD et les engagements de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide, étaient pleinement mis en œuvre; appelle par conséquent la Commission à assumer un rôle moteur dans ces domaines, et ce particulièrement

en vue de la conférence de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide;

Or. en

Amendement 14
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quater. appelle la Commission et les États membres à prendre un rôle moteur pour la conférence de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide en 2011 et à veiller à ce que ce processus décisif corresponde scrupuleusement aux objectifs définis précédemment concernant le schéma de l'efficacité de l'aide à l'horizon 2015;

Or. en

Amendement 15
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quinquies. se félicite des efforts renouvelés de la Commission dans le suivi et les comptes rendus sur l'impact et les résultats de l'aide au développement fournie par l'Union européenne ; souligne que l'approche de la Commission doit prendre en compte les principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le programme d'action d'Accra;

Amendement 16
Vincent Peillon, Patrice Tirolien

Proposition de résolution
Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 sexies. estime que les projets et les politiques financés par l'Union européenne devraient être soumis à des évaluations systématiques, de manière à déterminer quelles actions de développement sont les plus efficaces; appelle en conséquence la Commission à formuler une politique globale d'évaluation, fondée sur des critères et des indicateurs précis; rappelle toutefois que la recherche d'une politique à fort impact ne doit pas conduire à privilégier une évaluation purement quantitative et à court-terme des résultats obtenus;

Or. fr

Amendement 17
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 septies. estime que les contrats OMD offrent un exemple positif d'aide prévisible et fondée sur les résultats, laquelle devrait être amplifiée par la Commission et les États membres;

Or. en

Amendement 18

Ricardo Cortés Lastra, Miguel Angel Martínez Martínez

Proposition de résolution

Paragraphe 1 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 octies. rappelle, comme le reconnaît le consensus pour le développement, qu'une gouvernance participative capable de rendre des comptes est un catalyseur capital pour le développement;

Or. en

Amendement 19

Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution

Paragraphe 1 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 nonies. soutient la proposition de la Commission selon laquelle il faudrait renforcer les actions d'encouragement de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption dans les pays bénéficiaires; souligne cependant que les mécanismes qui s'appuient sur des aides pour inciter à des réformes politiques doivent être transparents, fortement axés sur la démocratie et les droits de l'homme et impliquer les acteurs du développement national;

Or. en

Amendement 20

Vincent Peillon

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés **devraient** être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements et d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement;

Amendement

2. souligne que **la participation des populations des pays bénéficiaires à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques de développement est une condition indispensable de leur succès; souligne en conséquence que**, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés **doivent** être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements et d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement;

Or. fr

Amendement 21

Patrice Tirolien, Charles Goerens, Vincent Peillon

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés devraient être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements et d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement;

Amendement

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales **et régionales**, la société civile et les autres acteurs concernés devraient être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements et d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement; **insiste encore sur le fait que l'approche territoriale du développement permet une meilleure appropriation du processus par ses bénéficiaires;**

Amendement 22
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés devraient être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements *et d'évaluer les* résultats obtenus en matière de développement;

Amendement

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés devraient être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements *au moyen du suivi et de l'évaluation des* résultats obtenus en matière de développement;

Amendement 23
Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés devraient être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements et d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement;

Amendement

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés devraient être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements et d'évaluer *les réalisations passées et* les résultats obtenus en matière de développement;

Amendement 24
Nirj Deva

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés devraient être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements et d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement;

Amendement

2. souligne que, conformément au concept d'appropriation démocratique, les parlements, les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés devraient être soutenus dans leurs efforts pour jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit de définir les stratégies de développement, de responsabiliser les gouvernements et d'évaluer les résultats **concrets** obtenus en matière de développement;

Or. en

Amendement 25
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. demande à l'Union de respecter les engagements d'Accra en fournissant des financements et un soutien adéquat aux gouvernements partenaires afin de permettre une participation significative des citoyens dans les organisations de la société civile;

Or. en

Amendement 26
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. insiste sur le rôle moteur que devraient jouer les parlements nationaux des pays bénéficiaires et les organisations de la société civile car ils sont les mieux placés pour définir les secteurs prioritaires, préparer les documents de stratégie par pays et surveiller les affectations budgétaires; exige que les parlements nationaux adoptent les documents de stratégie par pays et les budgets pluriannuels en consultation avec la société civile, avant de procéder aux débats de fond avec les donateurs, de sorte que les parlements soient renforcés dans leur rôle décisionnel;

Or. en

Amendement 27
Vincent Peillon, Patrice Tirolien

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quater. souligne le rôle des autorités locales et régionales et de leurs réseaux afin d'accroître l'impact de la politique européenne de développement; met en évidence le fait que des autorités locales et régionales légitimes, en raison de leurs compétences, leurs responsabilités et leur proximité avec les populations, sont un maillon essentiel pour le développement des territoires de manière concertée et durable;

Or. fr

Amendement 28
Birgit Schnieber-Jastram

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quinquies. met l'accent sur le lien étroit entre la politique de développement à fort impact et le développement des capacités; le développement des capacités doit être perçu comme un processus intégré qui améliore les aptitudes des citoyens, des organisations, des gouvernements et des sociétés pour la conception de stratégies de développement durable; souligne que le processus de développement des capacités demande que les pays partenaires s'approprient les politiques concernées et bénéficient d'une marge de manœuvre suffisante;

Or. en

Amendement 29
Birgit Schnieber-Jastram

Proposition de résolution
Paragraphe 2 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 sexies. met en avant le fait que l'aide au développement des capacités, qui passe non seulement par un appui budgétaire mais aussi par une coopération technique, est essentielle dans le cadre de l'aide au développement à fort impact; reconnaît que l'appropriation et l'identification aux processus de transformation par les pays partenaires pourront s'accroître au fil du temps si ces instruments les alimentent;

Or. en

Amendement 30
Charles Goerens

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. attire l'attention sur le fait que **les besoins doivent** rester **un** critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD);

Amendement

3. attire l'attention sur le fait que **l'éradication de la pauvreté doit** rester **le** critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres **à revoir le champ d'application des instruments de financement**, à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD), **et à prévoir une période de transition pour la cessation progressive des allocations APD aux pays émergents**;

Or. en

Amendement 31
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD);

Amendement

3. attire l'attention sur le fait que, **bien que** les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union, **l'efficacité de l'aide doit être améliorée en s'axant sur des résultats tangibles**; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD) **et que soit pris en compte parallèlement les**

Amendement 32

Patrice Tirolien

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD);

Amendement

3. souligne que l'objectif de renforcer l'impact de l'aide et sa rentabilité ne devrait pas mener à une politique de développement frileuse qui se concentre uniquement sur les pays «faciles»; attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD);

Amendement 33

Vincent Peillon, Patrice Tirolien

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide

Amendement

3. attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide

publique au développement (APD);

publique au développement (APD); ***met à ce titre en garde contre une concentration des fonds sur les projets et les pays les moins à risque, à laquelle pourrait conduire la recherche excessive d'impacts forts;***

Or. fr

Amendement 34

Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD);

Amendement

3. attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres ***et les plus vulnérables***, et les couches les plus démunies de la population, bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD);

Or. en

Amendement 35

Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de

Amendement

3. attire l'attention sur le fait que les besoins doivent rester un critère déterminant de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union; invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de

la population bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD);

la population, *notamment les plus exposées au risque d'exclusion sociale, comme les personnes handicapées*, bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD);

Or. es

Amendement 36
Corina Crețu, Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. insiste sur le fait que l'accès aux services sociaux de base, en particulier à la santé et à l'éducation, qui sont des secteurs essentiels dans la réalisation des OMD et pour le soutien d'une croissance durable, doit rester la clé de voûte de l'aide européenne;

Or. en

Amendement 37
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. souligne ***qu'il est indispensable*** d'établir une distinction entre les besoins en développement des pays les moins développés (PMA) et ceux des pays à revenu moyen, en particulier les donateurs émergents; rappelle que 72 % des personnes pauvres au niveau mondial vivent dans des pays à revenu moyen ***et qu'il convient dès lors, pour s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités persistantes, de poursuivre les efforts déployés dans les***

4. souligne ***qu'il est peut être nécessaire*** d'établir une distinction entre les besoins en développement des pays les moins développés (PMA) et ceux des pays à revenu moyen, en particulier les donateurs émergents; rappelle que 72 % des personnes pauvres au niveau mondial vivent dans des pays à revenu moyen, ***que les femmes y sont représentées de manière disproportionnée et que le développement économique va de pair avec le***

domaines de la coopération et du dialogue; rappelle que la coopération ne relevant pas de l'APD mise en place avec les pays à revenu moyen et les partenaires stratégiques ne doit pas être financée à partir du budget déjà limité pour le développement;

développement social dans tous les pays, quelle que soit leur situation;

Or. en

Amendement 38
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'il est indispensable d'établir une distinction entre les besoins en développement des pays les moins développés (PMA) et ceux des pays à revenu moyen, en particulier les donateurs émergents; rappelle que 72 % des personnes pauvres au niveau mondial vivent dans des pays à revenu moyen et qu'il convient dès lors, pour s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités persistantes, de poursuivre les efforts déployés dans les domaines de la coopération et du dialogue; ***rappelle que la coopération ne relevant pas de l'APD mise en place avec les pays à revenu moyen et les partenaires stratégiques ne doit pas être financée à partir du budget déjà limité pour le développement;***

Amendement

4. souligne qu'il est indispensable d'établir une distinction entre les besoins en développement des pays les moins développés (PMA) et ceux des pays à revenu moyen, en particulier les donateurs émergents; rappelle que 72 % des personnes pauvres au niveau mondial vivent dans des pays à revenu moyen et qu'il convient dès lors, pour s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités persistantes, de poursuivre les efforts déployés dans les domaines de la coopération et du dialogue;

Or. en

Amendement 39
Fiona Hall

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'il est indispensable d'établir une distinction entre les besoins en développement des pays les moins développés (PMA) et ceux des pays à revenu moyen, en particulier les donateurs émergents; rappelle que 72 % des personnes pauvres au niveau mondial vivent dans des pays à revenu moyen et qu'il convient dès lors, pour s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités persistantes, de poursuivre les efforts déployés dans les domaines de la coopération et du dialogue; rappelle que la coopération ne relevant pas de l'APD mise en place avec les pays à revenu moyen et les partenaires stratégiques ne doit pas être financée à partir du budget déjà limité pour le développement;

Amendement

4. souligne qu'il est indispensable d'établir une distinction entre les besoins en développement des pays les moins développés (PMA) et ceux des pays à revenu moyen, en particulier les donateurs émergents; rappelle que 72 % des personnes pauvres au niveau mondial vivent dans des pays à revenu moyen, ***que les graves inégalités de revenus en fonction du sexe, de l'ethnicité, de la race ou autres sont liées à des disparités plus profondes encore d'ordre social, culturel et de pouvoir politique***, et qu'il convient dès lors, pour s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités persistantes, de poursuivre les efforts déployés dans les domaines de la coopération et du dialogue; rappelle que la coopération ne relevant pas de l'APD mise en place avec les pays à revenu moyen et les partenaires stratégiques ne doit pas être financée à partir du budget déjà limité pour le développement;

Or. en

Amendement 40
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. est d'avis que la politique de développement de l'Union devrait viser à éliminer les obstacles au développement, tels que le dumping des produits agricoles, la charge illégitime de la dette, les fuites de capitaux et les échanges commerciaux non équitables, et à créer un cadre international propre à lutter contre la pauvreté, à garantir des revenus et des moyens de subsistance décents et la

*jouissance des droits de l'homme
fondamentaux, y compris les droits
économiques et sociaux;*

Or. en

Amendement 41
Corina Crețu, Ricardo Cortés Lastra, Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*4 ter. souligne que la lutte contre les
inégalités – y compris celles entre les
hommes et les femmes – renforce
l'approche fondée sur les droits de
l'homme défendue par le consensus
européen pour le développement et
accélère la diminution de la pauvreté;*

Or. en

Amendement 42
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*4 quater. reconnaît que le développement
connaît des déboires qui résultent de
conflits et de catastrophes, et reconnaît
l'importance et la rentabilité d'investir
dans la prévention;*

Or. en

Amendement 43
Norbert Neuser

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quinquies. invite la Commission, ainsi que les États membres intéressés, à s'essayer aux nouvelles approches innovantes en matière d'aide, telles que le «cash on delivery», les aides et financements fondés sur les résultats;

Or. en

Amendement 44
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. souligne que la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) est essentielle à la mise en œuvre d'une politique de développement à fort impact; invite la Commission à définir clairement les responsabilités relatives à l'application des obligations prévues par le traité dans le cadre de la CPD ***et demande que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin au sein de la Commission, du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des délégations de l'Union européenne;***

5. souligne que la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) est essentielle à la mise en œuvre d'une politique de développement à fort impact; invite la Commission à définir clairement les responsabilités relatives à l'application des obligations prévues par le traité dans le cadre de la CPD;

Or. en

Amendement 45
Corina Crețu, Miguel Angel Martínez Martínez, Ricardo Cortés Lastra, Vincent Peillon

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) est essentielle à la mise en œuvre d'une politique de développement à fort impact; invite la Commission à définir clairement les responsabilités *relatives à* l'application des obligations prévues par le traité dans le cadre de la CPD et demande que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin au sein de la Commission, du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des délégations de l'Union européenne;

Amendement

5. souligne que la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) est essentielle à la mise en œuvre d'une politique de développement à fort impact *et à la réalisation des OMD*; invite la Commission à définir clairement les responsabilités *et le rôle d'encadrement des instances supérieures concernant* l'application des obligations prévues par le traité dans le cadre de la CPD et demande que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin au sein de la Commission, du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des délégations de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 46
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

5 bis. insiste sur le fait que la stratégie de l'Union relative aux matières premières est l'exemple même de la contradiction qui peut exister entre les intérêts économiques de l'Union et l'objectif d'éradiquer la pauvreté, ce qui va à l'encontre de l'obligation de l'Union européenne à la cohérence des politiques en faveur du développement, visée à l'article 208 du traité de Lisbonne, et entrave les perspectives de développement économique des pays en développement;

Or. en

Amendement 47
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. regrette que, dans le livre vert de la Commission sur la politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable, les leçons relatives à sa politique de coopération des décennies passées n'aient pas été tirées et qu'aucune proposition ne soit faite pour appliquer concrètement la cohérence des politiques en faveur du développement en alliant les aides au développement à d'autres domaines d'action de l'Union européenne tels que l'agriculture, le commerce, la fiscalité, la lutte contre le changement climatique, les investissements ou l'accès aux matières premières;

Or. en

Amendement 48
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quater. est d'avis que pour se garantir un fort impact, la politique de développement de l'Union devrait être fondée sur une approche incitative, avec une plus grande différenciation sous la forme de récompenses pour les pays qui obtiennent de bons résultats et de soutien pour les plus désorientés;

Or. en

Amendement 49
Nirj Deva

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quinquies. souligne que les mécanismes de financement ciblé innovants axés sur la création de richesses, les droits de propriété et la réduction des fuites de capitaux sont pris en compte comme il se doit dans l'élaboration des lignes directrices pour le développement localisé, conformément aux priorités spécifiques des bénéficiaires;

Or. en

Amendement 50
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 sexies. note que les accords multilatéraux pour le développement sont plus utiles s'ils s'appliquent à grande échelle et de manière générale, tandis que les accords bilatéraux se concentrent sur des besoins spécifiques bien ciblés, et sont de ce fait plus appropriés dans le cadre de la politique de développement à fort impact; affirme que la Commission devrait tirer parti de cette dynamique et s'efforcer d'utiliser toutes les méthodes disponibles pour ouvrir la voie aux accords de développement;

Or. en

Amendement 51
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 5 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 septies. affirme que la bonne gouvernance implique des capacités, de la réactivité et une responsabilisation; appelle la Commission et les États membres à surveiller et rendre compte sur les pratiques de gouvernance des pays en développement, dont la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gestion des finances publiques, le renforcement de la transparence et la défense des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 52
Andreas Mölzer

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de **réaliser** l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à **trouver de nouvelles sources de financement du** développement; s'oppose à tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de **continuer à poursuivre** l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à **insister plus encore sur une répartition efficace et durable des ressources destinées au** développement; s'oppose à tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

Or. de

Amendement 53
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement; s'oppose à tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

Amendement

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement, ***issues en particulier du secteur privé et de solutions axées sur le marché***; s'oppose à tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

Or. en

Amendement 54
Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement; s'oppose à tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

Amendement

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement; ***souligne qu'une taxe sur les transactions financières pourrait rapporter des milliards d'euros, dont une partie pourrait être affectée à l'aide au développement***; s'oppose à ***toute modification ou*** tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement ***établie par***

Amendement 55

Patrice Tirolien, Michael Cashman, Vincent Peillon

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement; s'oppose à tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

Amendement

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015, ***car un renforcement de l'impact de l'aide actuelle ne saurait suffire***; invite instamment la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement, ***par exemple une taxe sur les transactions financières***; s'oppose à tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

Amendement 56

Enrique Guerrero Salom, Miguel Angel Martínez Martínez, Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement; s'oppose à

Amendement

6. réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'Union à l'aide publique au développement d'ici 2015; invite instamment la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement, ***par***

tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

exemple la taxe sur les transactions financières; s'oppose à tout élargissement de la définition de l'aide publique au développement;

Or. en

Amendement 57
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande aux États membres de tenir leurs promesses en souffrance sur le plan financier, y compris celle du G8 sur l'initiative de Muskoka relative à la santé maternelle et infantile;

Or. en

Amendement 58
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. souligne la nécessité de fournir l'aide d'une manière prévisible, alignée sur les priorités et plans nationaux et d'offrir des mesures d'incitation à une meilleure transparence et responsabilisation des gouvernements donateurs, des ONG et des États partenaires;

Or. en

Amendement 59
Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quater. demande un réexamen des accords et traités existants avec les pays en développement au regard de la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi qu'un moratoire en ce qui concerne tous les accords et traités de l'Union européenne qui font obstacle à la réalisation des objectifs de développement du millénaire à l'horizon 2015 et sapent la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde;

Or. de

Amendement 60
Andreas Mölzer

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. estime que la valeur ajoutée de la politique d'aide au développement de la Commission justifie **une augmentation significative en termes réels** du budget alloué à l'aide au développement dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel;

7. estime que la valeur ajoutée de la politique d'aide au développement de la Commission justifie, **même à l'heure d'une crise économique et financière qui représente également une grave menace pour l'euro en tant que monnaie unique, le maintien** du budget alloué à l'aide au développement dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel;

Or. de

Amendement 61
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que **la valeur ajoutée de** la politique d'aide au développement de la Commission **justifie une** augmentation **significative en termes réels** du budget **alloué à l'aide au développement** dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel;

Amendement

7. estime que **même s'il est attesté que** la politique d'aide au développement de la Commission **apporte une réelle valeur ajoutée, toute** augmentation **supplémentaire** du budget dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel **ne devrait pas être automatique mais subordonnée à des évaluations d'impact indépendantes, relatives à l'utilisation rationnelle et à l'utilité des fonds versés;**

Or. en

Amendement 62
Ivo Vajgl

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que la valeur ajoutée de la politique d'aide au développement de la Commission justifie une augmentation **significative** en termes réels du budget alloué à l'aide au développement dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel;

Amendement

7. estime que la valeur ajoutée de la politique d'aide au développement de la Commission justifie une augmentation **substantielle** en termes réels du budget alloué à l'aide au développement dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 63
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que la valeur ajoutée de la

Amendement

7. estime que la valeur ajoutée de la

politique d'aide au développement de la Commission *justifie* une augmentation significative en termes réels *du budget alloué à l'aide au développement* dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel;

politique d'aide au développement de la Commission *et l'approche de l'échéance des OMD justifient* une augmentation significative en termes réels *des montants annuels de l'APD* dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel; *souligne que la part de l'aide européenne globale qui transite par le budget de l'Union ne devrait pas être diminuée;*

Or. en

Amendement 64

Patrice Tirolien, Michael Cashman

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que la valeur ajoutée de la politique d'aide au développement de la Commission justifie une augmentation significative en termes réels du budget alloué à l'aide au développement dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel;

Amendement

7. estime que la valeur ajoutée de la politique d'aide au développement de la Commission justifie une augmentation significative en termes réels du budget alloué à l'aide au développement dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel *(CFP); met en avant le fait que l'aide au développement apportée par l'Union devrait rester axée sur la pauvreté dans le prochain CFP;*

Or. en

Amendement 65

Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. rappelle que l'aide allouée dans le cadre des futurs instruments européens de coopération au développement doit rester liée aux critères de l'APD définis par le

Amendement 66

Nirj Deva

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que les efforts soient poursuivis en Europe dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation du grand public aux problèmes du développement; met l'accent sur le fait que ces initiatives doivent être considérées comme un moyen destiné non seulement à renforcer le soutien du grand public pour les dépenses allouées au développement, mais également à permettre à toute personne en Europe de comprendre les problèmes liés au développement mondial;

Amendement

supprimé

Amendement 67

Emma McClarkin

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que les efforts soient ***poursuivis*** en Europe dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation du grand public aux problèmes du développement; met l'accent sur le fait que ces initiatives doivent être considérées comme un moyen destiné non seulement à renforcer le soutien du grand public pour les dépenses

Amendement

8. demande que les efforts soient ***intensifiés*** en Europe dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation du grand public aux problèmes du développement; met l'accent sur le fait que ces initiatives doivent être considérées comme un moyen destiné non seulement à renforcer le soutien du grand public pour les dépenses

allouées au développement, mais également à permettre à toute personne en Europe de comprendre les problèmes liés au développement mondial;

allouées au développement, mais également à permettre à toute personne en Europe de comprendre les problèmes liés au développement mondial; ***souligne qu'une meilleure sensibilisation de l'opinion publique et une diminution de l'indifférence à l'égard de la situation critique des pays en développement viendrait à l'appui de la politique de développement de l'Union;***

Or. en

Amendement 68
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. note que, pour sensibiliser l'opinion publique et lutter contre l'indifférence, des efforts doivent être réalisés pour accroître la transparence relative à l'utilisation des aides, améliorer la diffusion des études indépendantes d'évaluation et pour prendre des sanctions plus sévères à l'encontre de ceux qui détournent des fonds destinés au développement;

Or. en

Amendement 69
Corina Crețu, Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne devrait faire parvenir son aide aux PMA en veillant tout

particulièrement à la situation des femmes, des enfants et des personnes handicapées;

Or. en

Amendement 70
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. reconnaît que la croissance économique ***peut constituer*** un vecteur ***important*** de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

Amendement

9. reconnaît que la croissance économique ***est*** un vecteur de développement ***essentiel***; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance, ***par exemple le micro-crédit, la micro-finance et d'autres solutions fondées sur le marché;***

Or. en

Amendement 71
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. reconnaît que la croissance économique ***peut constituer*** un vecteur important de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication

Amendement

9. reconnaît que la croissance économique ***constitue*** un vecteur important de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication

de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres *ou marginalisées* et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

Or. en

Amendement 72
Nirj Deva

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. reconnaît que la croissance économique peut constituer un *vecteur important* de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

Amendement

9. reconnaît que la croissance économique peut constituer un *des principaux vecteurs* de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

Or. en

Amendement 73
Fiona Hall

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. reconnaît que la croissance économique peut constituer un vecteur important de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera **bien plus élevé** si les inégalités **sont réduites**; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

Amendement

9. reconnaît que la croissance économique peut constituer un vecteur important de développement; souligne, cependant, que **la croissance n'est qu'un instrument parmi tant d'autres et que optimiser la croissance ne revient pas automatiquement à optimiser le développement; remarque notamment que** l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera **foulé au pied** si les inégalités **se creusent**; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

Or. en

Amendement 74

Ricardo Cortés Lastra, Miguel Angel Martínez Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. reconnaît que la croissance économique peut constituer un vecteur important de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se

Amendement

9. reconnaît que la croissance économique peut constituer un vecteur important de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se

concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs *de la* croissance;

concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs *d'une véritable* croissance *inclusive*;

Or. en

Amendement 75
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. reconnaît que la croissance économique peut constituer un vecteur important de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

Amendement

9. reconnaît que la croissance économique peut constituer un vecteur important de développement; souligne, cependant, que l'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté sera bien plus élevé si les inégalités sont réduites *et si les droits de l'homme sont respectés*; insiste, par conséquent, sur le fait que l'aide au développement de l'Union doit être orientée vers la croissance favorable aux pauvres via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres et qui visent à accroître leur participation à la richesse nationale et à leur permettre de devenir des moteurs de la croissance;

Or. fi

Amendement 76
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. remarque que les limites d'une stratégie fondée uniquement sur la

croissance économique se sont déjà manifestées en matière d'éradication de la pauvreté et de défense de la cohésion sociale, comme le prouvent les récentes crises financière, climatique, énergétique et alimentaire; est favorable à un développement durable, fondé sur l'équité des échanges commerciaux et la justice sociale, qui profite aux générations présentes sans mettre en danger la disponibilité des ressources pour les générations futures;

Or. en

Amendement 77
Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. rappelle que les stratégies de croissance devraient contenir une perspective sur le long terme et être largement orientées sur le développement de différents secteurs économiques afin d'assurer un développement durable et une protection face aux crises externes; demande que la croissance économique se base sur la prise en compte pratique de la majorité de la population autochtone et vise en premier lieu à satisfaire les besoins intérieurs au lieu de rester fixée sur les exportations comme jusqu'à présent; affirme que l'objectif prioritaire des stratégies de croissance pour les pays en développement doit être l'éradication de la pauvreté et de la faim, que ce sont les individus et non pas les intérêts des groupes d'entreprises qui doivent être au centre des préoccupations et que, pour cette raison, il faut absolument prendre en considération la structure sociale de chaque pays;

Amendement 78
Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quater. rappelle que les pays les moins développés (PMA) ont besoin d'une attention et d'un soutien particuliers et que l'attachement à l'économie exportatrice, s'inscrivant dans l'esprit du consensus dit de Washington, a eu des effets fatals sur ces pays; souligne la nécessité, pour les PMA, de protéger leurs secteurs économiques de la concurrence extérieure afin de permettre une croissance durable et propre à satisfaire leurs propres besoins;

Or. de

Amendement 79
Vincent Peillon, Patrice Tirolien

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quinquies. souligne que toute politique en faveur de la croissance économique ne saurait aller sans des politiques actives de redistribution, de régulation du marché, de promotion des normes sociales et environnementales et de mise en œuvre de mécanismes de protection sociale;

Or. fr

Amendement 80
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que les politiques de l'Union doivent favoriser la croissance dans les secteurs de l'économie où les personnes pauvres gagnent leur vie, comme l'agriculture et le secteur informel; invite la Commission et les États membres à privilégier les mesures qui facilitent l'accès **des personnes pauvres** aux terres, aux marchés, aux crédits et à d'autres services financiers ainsi qu'au développement des compétences;

Amendement

10. souligne que les politiques de l'Union doivent favoriser la croissance dans les secteurs de l'économie où les personnes pauvres gagnent leur vie, comme l'agriculture et le secteur informel; invite la Commission et les États membres à privilégier les mesures qui facilitent l'accès aux terres, aux marchés, aux crédits et à d'autres services financiers ainsi qu'au développement des compétences;

Or. en

Amendement 81
Maurice Ponga

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que les politiques de l'Union doivent favoriser la croissance dans les secteurs de l'économie où les personnes pauvres gagnent leur vie, comme l'agriculture et le secteur informel; invite la Commission et les États membres à privilégier les mesures qui facilitent l'accès des personnes pauvres aux terres, aux marchés, aux crédits et à d'autres services financiers ainsi qu'au développement des compétences;

Amendement

10. souligne que les politiques de l'Union doivent favoriser la croissance dans les secteurs de l'économie où les personnes pauvres gagnent leur vie, comme l'agriculture et le secteur informel; invite la Commission et les États membres à privilégier les mesures qui **assurent la sécurité foncière et** facilitent l'accès des personnes pauvres aux terres, aux marchés, aux crédits et à d'autres services financiers ainsi qu'au développement des compétences;

Or. fr

Amendement 82
Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que les politiques de l'Union doivent favoriser la croissance dans les secteurs de l'économie où les personnes pauvres gagnent leur vie, comme l'agriculture et le secteur informel; invite la Commission et les États membres à privilégier les mesures qui facilitent l'accès des personnes pauvres aux terres, aux marchés, aux crédits et à d'autres services financiers ainsi qu'au développement des compétences;

Amendement

10. souligne que les politiques de l'Union doivent favoriser la croissance dans les secteurs de l'économie où les personnes pauvres gagnent leur vie, comme l'agriculture et le secteur informel; invite la Commission et les États membres à privilégier les mesures qui facilitent l'accès des personnes pauvres aux terres, aux marchés, aux crédits et à d'autres services financiers ainsi qu'au développement des compétences ***sans renforcer les inégalités existantes et sans conforter des structures de dépendance asymétriques;***

Or. de

Amendement 83
Åsa Westlund

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. souligne l'importance d'un soutien spécifique aux femmes dans le secteur agricole, car les recherches montrent que les exploitations agricoles gérées ou possédées par des femmes ont un meilleur rendement et que les fruits du travail y sont répartis de manière plus égalitaire; appelle à l'élimination de toutes formes de discriminations envers les femmes et à la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les politiques et programmes ayant trait à l'agriculture; souligne que les femmes doivent être considérées comme des partenaires à part

égale au titre du développement durable pour le développement agricole et la sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 84
Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. soutient les efforts déployés pour promouvoir le développement **industriel**, à condition que les normes sociales et environnementales soient respectées;

Amendement

11. soutient les efforts déployés pour promouvoir le développement **économique durable**, à condition que les normes sociales et environnementales soient respectées;

Or. en

Amendement 85
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. soutient les efforts déployés pour promouvoir le développement industriel, **à condition que** les normes sociales et environnementales **soient respectées**;

Amendement

11. soutient les efforts déployés pour promouvoir le développement industriel ***tout en respectant pleinement*** les normes sociales et environnementales ***et estime que les entreprises de l'UE et leurs filiales qui investissent dans des pays en développement devraient être responsables envers la loi dans leur pays d'origine pour les violations des droits de l'homme et des normes en matière de travail et d'environnement qu'elles sont susceptibles de commettre***;

Or. en

Amendement 86
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. soutient les efforts déployés pour promouvoir le développement industriel, à condition que les normes sociales et environnementales soient respectées;

Amendement

11. soutient les efforts déployés pour promouvoir le développement industriel, à condition que les normes sociales et environnementales soient respectées; ***note que la manière la plus efficace de stimuler la croissance et de sortir les populations de la pauvreté est de renforcer le développement des industries et du marché;***

Or. en

Amendement 87
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. soutient les efforts déployés pour promouvoir le développement industriel, à condition que les normes sociales et environnementales soient respectées;

Amendement

11. soutient les efforts déployés pour promouvoir le développement industriel ***et infrastructurel***, à condition que les normes sociales et environnementales, ***ainsi que des approches éthiquement responsables***, soient respectées;

Or. fi

Amendement 88
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. attire l'attention sur le fait que le développement industriel a un potentiel exceptionnel de transformation des économies nationales et, contrairement aux exportations agricoles et à l'extraction des ressources naturelles qui exposent l'économie à des crises, le développement industriel est susceptible d'élargir la portée de l'accroissement de la productivité à long terme; appelle par conséquent les pays en développement à s'attaquer à ce problème en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies d'industrialisation axées en particulier sur la spécialisation des productions et le renforcement des capacités commerciales;

Or. en

Amendement 89

Fiona Hall

Proposition de résolution

Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. souligne qu'il est nécessaire que la croissance industrielle soit fondée sur une utilisation rationnelle de l'énergie de sorte que la croissance du PIB soit dissociée de la dépendance du pétrole et des émissions de gaz à effet de serre; demande à l'Union et à ses États membres de déployer un maximum d'efforts pour faciliter le transfert des technologies à haute efficacité énergétique et des meilleures pratiques aux pays en développement;

Or. en

Amendement 90
Birgit Schnieber-Jastram

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 quater. estime que le financement des exportations à grande échelle ou de projets infrastructurels est peut-être attractif du point de vue de la visibilité des résultats obtenus mais n'est pas automatiquement la meilleure stratégie s'il s'agit de profiter à l'ensemble de la population et aux communautés pauvres et marginalisées;

Or. en

Amendement 91
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. propose que l'Union européenne et ses États membres soutiennent de manière plus systématique le programme en faveur du travail décent de l'OIT dans les pays en développement, et ce afin de stimuler la création d'emplois de qualité ***et de renforcer la protection des normes fondamentales du travail;***

12. propose que l'Union européenne et ses États membres soutiennent de manière plus systématique le programme en faveur du travail décent de l'OIT dans les pays en développement, et ce afin de stimuler la création d'emplois de qualité;

Or. en

Amendement 92
Ivo Vajgl

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. **propose** que l'Union européenne et ses États membres soutiennent de manière plus systématique le programme en faveur du travail décent de l'OIT dans les pays en développement, et ce afin de stimuler la création d'emplois de qualité et de renforcer la protection des normes fondamentales du travail;

Amendement

12. **demande instamment** que l'Union européenne et ses États membres soutiennent de manière plus systématique le programme en faveur du travail décent de l'OIT dans les pays en développement, et ce afin de stimuler la création d'emplois de qualité et de renforcer la protection des normes fondamentales du travail;

Or. en

Amendement 93

Vincent Peillon, Patrice Tirolien

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. souligne que la diversification des économies des pays en développement et la réduction de leur dépendance aux importations doivent constituer des objectifs prioritaires des politiques de soutien à la croissance;

Or. fr

Amendement 94

Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. souligne que les projets d'investissements soutenus par les instruments de l'Union qui combinent subventions et prêts doivent être surveillés au niveau de leur mise en œuvre et soumis à des analyses d'impact relatives

aux normes sociales et environnementales reconnues à l'échelle internationale; insiste sur le fait que le processus décisionnel appliqué à la sélection des projets doit être transparent et cohérent avec les documents stratégiques de l'UE, le principe de l'appropriation et la promesse d'une aide indépendante de l'Union;

Or. en

Amendement 95
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quater. souligne le fait que la combinaison dons-prêts devrait générer de nouvelles ressources plutôt que de remplacer les subventions au titre de l'APD européenne par des prêts;

Or. en

Amendement 96
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quinquies. souligne que la politique de développement ne peut être véritablement efficace sans une contribution à la mise en place de cadres juridiques appropriés, en particulier dans les domaines de la propriété intellectuelle et des contrats;

Or. en

Amendement 97
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 sexies. souligne que la promotion de l'égalité des sexes va aider à débloquer la productivité des femmes et contribuer ainsi à une croissance durable et favorable aux populations pauvres;

Or. en

Amendement 98
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 septies. souligne que la pauvreté ne se mesure pas uniquement en termes financiers mais qu'au sens large, elle se traduit par la non jouissance/la privation des droits fondamentaux tels que le droit à l'alimentation, à l'éducation, à la santé ou la liberté d'expression;

Or. en

Amendement 99
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par ***l'OCDE***, en accordant une attention particulière au libre accès aux soins de santé primaires et à l'éducation ***de base***;

Amendement

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par ***les Nations unies dans les objectifs du Millénaire pour le développement (indicateur 8.2 de l'objectif 8: «mettre en place un partenariat mondial pour le développement»)***, en accordant une attention particulière au libre accès aux soins de santé primaires et à l'éducation ***élémentaire et secondaire***;

Or. en

Amendement 100
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par l'OCDE, en accordant une attention particulière au libre accès aux soins de santé primaires et à l'éducation de base;

Amendement

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par l'OCDE, en accordant une attention particulière au libre accès aux soins de santé primaires et à l'éducation de base ***et en tenant compte de l'appui de l'Union européenne à l'initiative «Éducation pour tous» et de la communication de 2010 sur le rôle de l'Union dans la santé mondiale***;

Or. en

Amendement 101
Corina Crețu, Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par l'OCDE, en accordant une attention particulière **au libre accès** aux soins de santé primaires et à l'éducation de base;

Amendement

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par l'OCDE, en accordant une attention particulière **à l'accès libre et universel** aux soins de santé primaires et à l'éducation de base;

Or. en

Amendement 102
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par l'OCDE, en accordant une attention particulière au libre accès aux soins de santé primaires et à l'éducation de base;

Amendement

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base **pour promouvoir l'égalité des chances, en tenant compte des secteurs particulièrement exposés au risque d'exclusion sociale et des personnes handicapées**; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par l'OCDE, en accordant une attention particulière au libre accès aux soins de santé primaires et à l'éducation de base;

Amendement 103

Sari Essayah

Proposition de résolution**Paragraphe 13***Proposition de résolution*

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par l'OCDE, en accordant une attention particulière au libre accès aux soins de santé primaires et à l'éducation de base;

Amendement

13. insiste sur le fait que pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres, il est essentiel de fournir des services sociaux de base; demande que 20 % de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base, tels que définis par l'OCDE, en accordant une attention particulière au libre accès aux soins de santé primaires et à l'éducation de base; ***propose que l'Union européenne et ses États membres soutiennent plus efficacement les acteurs de la société civile, qui jouent un rôle important au niveau de la prestation des services publics et de prise en charge des besoins fondamentaux garantissant une vie digne;***

Or. fi

Amendement 104

Åsa Westlund

Proposition de résolution**Paragraphe 13 bis (nouveau)***Proposition de résolution**Amendement*

13 bis. souligne que l'éducation des filles et la défense de l'égalité des sexes dans l'éducation sont essentielles pour le développement, et que les stratégies et actions qui ne tiennent pas compte du problème des inégalités hommes-femmes passent à côté d'opportunités inouïes en

matière de développement; souligne que l'éducation des filles est l'un des investissements les plus rentables dans le domaine du développement, puisqu'elle cumule des avantages privés et sociaux pour les individus, les familles et pour la société dans son ensemble, avec une réduction de la fertilité des femmes, un abaissement des taux de mortalité des mères, des nourrissons et des enfants, une meilleure protection contre les infections du VIH/SIDA, une augmentation des taux de participation et des revenus de la main d'œuvre féminine et des avantages en termes d'éducation intergénérationnelle,

Or. en

Amendement 105
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. souligne qu'il importe de combler les manques de financement dans les systèmes de santé dus à des compressions budgétaires dans des domaines prioritaires tels que la santé sexuelle et génésique et la nécessité d'investir dans la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies;

Or. en

Amendement 106
Corina Crețu, Miguel Angel Martínez Martínez, Ricardo Cortés Lastra, Vincent Peillon

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. rappelle que les fonds versés pour l'enfance et la jeunesse sont des investissements à long terme dans le développement humain durable;

Or. en

Amendement 107

Michael Cashman

Proposition de résolution

Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quinquies. réaffirme le principe de l'universalité des droits de l'homme et de la non-discrimination comme base permettant de renforcer l'impact de la politique de développement de l'Union;

Or. en

Amendement 108

Eva-Britt Svensson, Corina Crețu

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. se félicite de l'initiative pour un socle de protection sociale lancée par les Nations unies; invite la Commission et les États membres à accroître leur soutien aux programmes nationaux de protection sociale dans les pays en développement et à élaborer un cadre stratégique global sur cette question;

14. se félicite de l'initiative pour un socle de protection sociale lancée par les Nations unies; invite la Commission et les États membres à accroître leur soutien aux programmes nationaux de protection sociale dans les pays en développement et à élaborer un cadre stratégique global sur cette question, ***en incluant les aspects de l'égalité des sexes et de la participation des femmes;***

Amendement 109
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande à la Commission de revoir sa politique de croissance inclusive, puisqu'il est prouvé qu'un pays peut connaître une croissance économique sans que cela n'ait un impact réel en termes de réduction de la pauvreté; appelle par conséquent la Commission à réorienter sa politique de développement de manière à associer le développement économique à de véritables politiques sociales qui améliorent les conditions de vie et de travail de l'ensemble de la population, aussi bien en zone urbaine que rurale;

Amendement 110
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. estime que les recettes fiscales sont essentielles pour que les pays en développement puissent subvenir aux besoins fondamentaux de leurs citoyens, être moins dépendants de l'aide étrangère et promouvoir une responsabilisation démocratique; considère que la priorité devrait être la mise en place de systèmes de perception fiscale efficaces et viables afin de garantir des sources de

financement durables aux fins du développement;

Or. en

Amendement 111
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. serait favorable à ce que l'Union s'efforce d'envisager de manière plus systématique les liens entre la dimension extérieure de ses politiques de migration et d'asile et d'autres domaines politiques ayant un rapport avec les migrations, tels que l'emploi, l'éducation, les droits et la protection sociale;

Or. en

Amendement 112
Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit soutenir les pays partenaires dans leurs efforts visant à mettre en place des systèmes fiscaux équitables et efficaces afin de générer les recettes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies en faveur de la protection sociale et des personnes pauvres;

15. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit soutenir les pays partenaires dans leurs efforts visant à mettre en place des systèmes fiscaux équitables, **transparentes** et efficaces afin de générer les recettes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies en faveur de la protection sociale et des personnes pauvres;

Or. en

Amendement 113
Fiona Hall

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit soutenir les pays partenaires dans leurs efforts visant à mettre en place des systèmes fiscaux équitables et efficaces afin de générer les recettes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies en faveur de la protection sociale et des personnes pauvres;

Amendement

15. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit soutenir les pays partenaires dans leurs efforts visant à mettre en place des systèmes fiscaux équitables et efficaces afin de générer les recettes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies en faveur de la protection sociale et des personnes pauvres ***et, au niveau international, continuer à œuvrer pour le renforcement de la transparence financière et à veiller à ce que les pays partenaires en partagent les bénéfices;***

Or. en

Amendement 114
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit soutenir les pays partenaires dans leurs efforts visant à mettre en place des systèmes fiscaux équitables et efficaces afin de générer les recettes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies en faveur de la protection sociale et des personnes pauvres;

Amendement

15. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit soutenir les pays partenaires dans leurs efforts visant à mettre en place des systèmes fiscaux équitables et efficaces afin de générer les recettes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies en faveur de la protection sociale et des personnes pauvres; ***souligne que l'échange de meilleures pratiques et le partage d'informations en matière de politique fiscale est la meilleure façon de créer des systèmes fiscaux équitables;***

Or. en

Amendement 115
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. souligne l'importance intrinsèque des droits de l'homme et les nombreuses voies possibles pour que l'Union aide au renforcement des capacités des pays partenaires pour le respect de tous les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 116
Patrizia Toia

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. appelle la Commission à reconnaître le rôle des organisations de la société civile d'Europe et des pays tiers et plus généralement des acteurs non étatiques dans les processus de décision;

,

Or. en

Amendement 117
Patrizia Toia

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution

Participation du secteur privé

Amendement

Participation du secteur privé *et des acteurs non étatiques*

Or. en

Amendement 118

Sari Essayah

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. reconnaît que le développement du secteur privé dans les pays en développement revêt une importance capitale pour ce qui est de la création d'emplois, de la fourniture de services et de l'amélioration de la création de richesses; souligne que, conformément au programme d'action en faveur des pauvres, l'aide au développement de l'Union doit essentiellement viser à encourager les pays bénéficiaires à créer les conditions propices au développement des petites, des moyennes et des micro-entreprises et à supprimer les obstacles à la formalisation, et que les services et le renforcement des capacités doivent s'adresser en particulier aux entrepreneurs pauvres;

Amendement

16. reconnaît que le développement du secteur privé dans les pays en développement revêt une importance capitale pour ce qui est de la création d'emplois, de la fourniture de services et de l'amélioration de la création de richesses; **rappelle que le secteur privé représente 90 % de l'emploi dans les pays en développement;** souligne que, conformément au programme d'action en faveur des pauvres, l'aide au développement de l'Union doit essentiellement viser à encourager les pays bénéficiaires à créer les conditions propices au développement des petites, des moyennes et des micro-entreprises et à supprimer les obstacles à la formalisation, et que les services et le renforcement des capacités doivent s'adresser en particulier aux entrepreneurs pauvres;

Or. fi

Amendement 119

Patrice Tirolien, Michael Cashman

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. reconnaît que le développement du secteur privé dans les pays en développement revêt une importance capitale pour ce qui est de la création d'emplois, de la fourniture de services et de l'amélioration de la création de richesses; souligne que, conformément au programme d'action en faveur des pauvres, l'aide au développement de l'Union doit essentiellement viser à encourager les pays bénéficiaires à créer les conditions propices au développement des petites, des moyennes et des micro-entreprises et à supprimer les obstacles à la formalisation, et que les services et le renforcement des capacités doivent s'adresser en particulier aux entrepreneurs pauvres;

Amendement

16. reconnaît que le développement du secteur privé dans les pays en développement revêt une importance capitale pour ce qui est de la création d'emplois, de la fourniture de services et de l'amélioration de la création de richesses; souligne que, conformément au programme d'action en faveur des pauvres, l'aide au développement de l'Union doit essentiellement viser à **financer les entreprises nationales, mobiliser les capitaux nationaux et** encourager les pays bénéficiaires à créer les conditions propices au développement des petites, des moyennes et des micro-entreprises et à supprimer les obstacles à la formalisation, et que les services et le renforcement des capacités doivent s'adresser en particulier aux entrepreneurs pauvres;

Or. en

Amendement 120
Andreas Mölzer

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. reconnaît que le développement du secteur privé dans les pays en développement revêt une importance capitale pour ce qui est de la création d'emplois, de la fourniture de services et de l'amélioration de la création de richesses; souligne que, conformément au programme d'action en faveur des pauvres, l'aide au développement de l'Union doit essentiellement viser à **encourager les** pays bénéficiaires à créer les conditions propices au développement des petites, des moyennes et des micro-entreprises et à

Amendement

16. reconnaît que le développement du secteur privé dans les pays en développement revêt une importance capitale pour ce qui est de la création d'emplois, de la fourniture de services et de l'amélioration de la création de richesses; souligne que, conformément au programme d'action en faveur des pauvres, l'aide au développement de l'Union doit essentiellement viser à **attirer davantage l'attention des** pays bénéficiaires **sur la nécessité de** créer les conditions propices au développement des petites, des

supprimer les obstacles à la formalisation, et que les services et le renforcement des capacités doivent s'adresser en particulier aux entrepreneurs pauvres;

moyennes et des micro-entreprises et à supprimer les obstacles à la formalisation, et que les services et le renforcement des capacités doivent s'adresser en particulier aux entrepreneurs pauvres;

Or. de

Amendement 121
Corina Crețu, Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. reconnaît que le développement du secteur privé dans les pays en développement revêt une importance capitale pour ce qui est de la création d'emplois, de la fourniture de services et de l'amélioration de la création de richesses; souligne que, conformément au programme d'action en faveur des pauvres, l'aide au développement de l'Union doit essentiellement viser à encourager les pays bénéficiaires à créer les conditions propices au développement des petites, des moyennes et des micro-entreprises et à supprimer les obstacles à la formalisation, et que les services et le renforcement des capacités doivent s'adresser en particulier aux entrepreneurs pauvres;

Amendement

16. reconnaît que le développement du secteur privé dans les pays en développement revêt une importance capitale pour ce qui est de la création d'emplois, de la fourniture de services et de l'amélioration de la création de richesses; souligne que, conformément au programme d'action en faveur des pauvres, l'aide au développement de l'Union doit essentiellement viser à encourager les pays bénéficiaires à créer les conditions propices au développement des petites, des moyennes et des micro-entreprises et à supprimer les obstacles à la formalisation, **à l'accès aux capitaux et à des crédits abordables** et que les services et le renforcement des capacités doivent s'adresser en particulier aux entrepreneurs pauvres;

Or. en

Amendement 122
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. réaffirme le rôle d'un secteur privé responsable sur le plan social et écologique dans l'accélération du développement durable, et plus particulièrement dans la transformation locale des produits de base, la commercialisation, la distribution et le transport;

Or. en

Amendement 123

Patrizia Toia

Proposition de résolution

Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. appelle la Commission à défendre un développement durable et équitable qui intègre la dimension sociale, en soutenant de nouvelles formes d'entreprises, y compris les entreprises de l'économie sociale qui agissent conformément à des principes éthiques et économiques;

Or. en

Amendement 124

Patrice Tirolien

Proposition de résolution

Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 quater. affirme qu'il est important d'évaluer clairement les risques éventuels liés à l'implication croissante du secteur privé et que pour cela, des critères bien définis devraient être établis pour le

soutien aux projets du secteur privé, de même que de bons instruments d'évaluation de l'impact devraient être élaborés pour veiller à ce que les investissements du secteur privé soient à la fois durables, conformes aux objectifs établis de développement international et ne signifient pas un retour à l'aide liée;

Or. en

Amendement 125
Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 quinquies. rappelle que les investissements publics dans les biens, infrastructures et services publics sont un élément fondamental d'une croissance durable et d'une réduction efficace des inégalités;

Or. de

Amendement 126
Corina Crețu

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. souligne que les projets d'investissement associant le secteur privé qui sont financés par l'Union dans les pays en développement doivent respecter les normes en matière environnementale, sociale et de transparence qui ont été convenues au niveau international et être conformes aux projets de développement des pays bénéficiaires; s'oppose à toute

17. souligne que les projets d'investissement associant le secteur privé qui sont financés par l'Union dans les pays en développement doivent respecter les normes en matière environnementale, sociale, **de droits de l'homme** et de transparence qui ont été convenues au niveau international et être conformes aux projets de développement des pays

coopération avec des entités privées qui pourrait contribuer directement ou indirectement à toute forme d'évasion fiscale;

bénéficiaires; s'oppose à toute coopération avec des entités privées qui pourrait contribuer directement ou indirectement à toute forme d'évasion fiscale;

Or. en

Amendement 127
Fiona Hall

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. souligne que les projets d'investissement associant le secteur privé qui sont financés par l'Union dans les pays en développement doivent respecter les normes en matière environnementale, sociale et de transparence qui ont été convenues au niveau international et être conformes aux projets de développement des pays bénéficiaires; s'oppose à toute coopération avec des entités privées qui pourrait contribuer directement ou indirectement à toute forme d'évasion *fiscale*;

Amendement

17. souligne que les projets d'investissement associant le secteur privé qui sont financés par l'Union dans les pays en développement doivent respecter les normes en matière environnementale, sociale et de transparence qui ont été convenues au niveau international et être conformes aux projets de développement des pays bénéficiaires; s'oppose à toute coopération avec des entités privées qui pourrait contribuer directement ou indirectement à toute forme *de fraude ou d'évasion fiscales*;

Or. en

Amendement 128
Birgit Schnieber-Jastram

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. souligne que les projets d'investissement associant le secteur privé qui sont financés par l'Union dans les pays en développement doivent respecter les normes en matière environnementale, sociale et de transparence qui ont été

Amendement

17. souligne que les projets d'investissement associant le secteur privé qui sont financés par l'Union dans les pays en développement doivent respecter les normes en matière environnementale, sociale et de transparence qui ont été

convenues au niveau international et être conformes aux projets de développement des pays bénéficiaires; s'oppose à toute coopération avec des entités privées qui pourrait contribuer directement ou indirectement à toute forme d'évasion fiscale;

convenues au niveau international et être conformes aux projets de développement des pays bénéficiaires; s'oppose à toute coopération avec des entités privées qui pourrait contribuer directement ou indirectement à toute forme d'évasion fiscale; ***demande à la Commission de revoir scrupuleusement ses mécanismes de décision pour le financement de projets relatifs à l'extraction de ressources;***

Or. en

Amendement 129
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. est convaincu de l'impact positif des investissements sur la croissance et l'emploi, non seulement dans l'Union mais aussi dans les pays en développement; souligne à cet égard le besoin d'une coopération renforcée afin d'aider les pays en développement à améliorer leurs capacités de gestion des investissements étrangers, sur le plan institutionnel et réglementaire;

Or. en

Amendement 130
Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. souligne que les pays industrialisés ont la responsabilité d'encourager davantage les investissements et le

transfert technologique au profit d'entreprises autochtones afin de permettre aux secteurs économiques émergents des pays en développement de mettre en œuvre des standards sociaux et environnementaux internationaux; demande le soutien des mesures permettant le contrôle du respect des normes internationales par les entreprises;

Or. de

Amendement 131
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quater. appelle l'Union à reconnaître le droit des pays en développement à réglementer les investissements, à favoriser les investisseurs qui soutiennent la stratégie de développement du pays partenaire et à accorder des traitements préférentiels aux investisseurs nationaux et régionaux afin de stimuler l'intégration régionale;

Or. en

Amendement 132
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quinquies. appelle l'Union à tenir ses promesses dans le cadre de la stratégie d'aide au commerce concernant l'aide au développement ciblée spécifiquement sur

les projets conçus pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans le domaine commercial, à multiplier les produits en vente et à se faire une place, à terme, sur les marchés régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 133
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 sexies. appelle la Commission à présenter une proposition législative ayant la même visée que la nouvelle loi américaine «Conflict Minerals», de manière à combattre l'exploitation illégale des minerais dans les pays en développement, notamment en Afrique, - pratique qui alimente guerres civiles et conflits, - et à garantir la traçabilité des minerais importés sur le marché européen;

Or. en

Amendement 134
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 17 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 septies. demande une analyse et une évaluation des partenariats public-privé soutenus par la Commission qui impliquent le secteur privé dans le développement, afin de tirer parti de cette expérience avant de passer à une nouvelle

approche politique qui consiste à utiliser des fonds publics pour exploiter les financements du secteur privé;

Or. en

Amendement 135
Patrice Tirolien

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. met l'accent sur le fait que le soutien apporté au secteur privé doit aller de pair avec l'aide allouée aux autorités publiques et aux parlements dans les pays bénéficiaires afin de leur permettre de réguler efficacement les marchés, de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption;

Amendement

18. met l'accent sur le fait que le soutien apporté au secteur privé doit aller de pair avec l'aide allouée aux autorités publiques ***de niveau national, régional et local*** et aux parlements dans les pays bénéficiaires afin de leur permettre de réguler efficacement les marchés, de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption;

Or. en

Amendement 136
Vincent Peillon, Corina Crețu

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. met l'accent sur le fait que le soutien apporté au secteur privé doit aller de pair avec l'aide allouée aux autorités publiques et aux parlements dans les pays bénéficiaires afin de leur permettre de réguler efficacement les marchés, de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption;

Amendement

18. met l'accent sur le fait que le soutien apporté au secteur privé doit aller de pair avec l'aide allouée aux autorités publiques et aux parlements dans les pays bénéficiaires afin de leur permettre de réguler efficacement les marchés, de promouvoir la transparence, ***de mettre en œuvre des politiques fiscales équitables*** et la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption;

Amendement 137

Corina Crețu, Ricardo Cortés Lastra, Vincent Peillon

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. met l'accent sur le fait que le soutien apporté au secteur privé doit aller de pair avec l'aide allouée aux autorités publiques et aux parlements dans les pays bénéficiaires afin de leur permettre de réguler efficacement les marchés, de promouvoir la transparence *et* la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption;

Amendement

18. met l'accent sur le fait que le soutien apporté au secteur privé doit aller de pair avec l'aide allouée aux autorités publiques et aux parlements dans les pays bénéficiaires afin de leur permettre de réguler efficacement les marchés, de promouvoir la transparence, la bonne gouvernance *et une politique fiscale équitable* et de lutter contre la corruption;

Or. en

Amendement 138

Emma McClarkin

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. met l'accent sur le fait que le soutien apporté au secteur privé doit aller de pair avec l'aide allouée aux autorités publiques et aux parlements dans les pays bénéficiaires afin de leur permettre de réguler efficacement les marchés, de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption;

Amendement

18. met l'accent sur le fait que le soutien apporté au secteur privé doit aller de pair avec l'aide allouée aux autorités publiques et aux parlements dans les pays bénéficiaires afin de leur permettre de réguler efficacement les marchés, de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption, *aussi bien dans les entreprises et les ONG qu'au sein des gouvernements et des autorités publiques;*

Or. en

Amendement 139
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. exhorte la Commission à inclure comme une priorité de sa politique de développement la lutte contre les abus des paradis fiscaux, les fraudes fiscales et les fuites de capitaux illicites, qui représentent un montant environ dix fois supérieur à celui de l'aide au développement, en instaurant un mécanisme contraignant qui oblige les groupes internationaux à divulguer automatiquement les profits réalisés et les impôts versés dans chacun des pays où ils ont une activité, de manière à permettre à ces pays de financer leur propre développement;

Or. en

Amendement 140
Patrice Tirolien, Michael Cashman, Vincent Peillon

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. souligne que l'Union devrait faire en sorte que ses propres groupes multinationaux contribuent à la croissance inclusive des pays partenaires en payant leurs impôts dans les pays où ils ont des activités; à cet effet, appelle la Commission à obliger toutes les multinationales européennes en activité dans les pays en développement à établir des rapports, pays par pays;

Or. en

Amendement 141
Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, *doivent* être les objectifs principaux des projets soutenus par l'Union européenne;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 142
Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, *doivent* être les objectifs principaux des projets soutenus par l'Union européenne;

Amendement

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; ***rappelle que l'accès à l'énergie est une condition indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement***; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, *doit* être l'un des objectifs principaux des projets soutenus par l'Union européenne;

Or. en

Amendement 143
Charles Goerens

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, *doivent* être les objectifs principaux des projets soutenus par l'Union européenne;

Amendement

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie *et l'approvisionnement en eau*, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, doivent être les objectifs principaux des projets soutenus par l'Union européenne;

Or. en

Amendement 144
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, *doivent* être les objectifs *principaux* des projets soutenus par l'Union européenne;

Amendement

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, *doit* être *parmi* les objectifs *clés* des projets soutenus par l'Union européenne;

Or. en

Amendement 145
Fiona Hall

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, *doivent* être les objectifs principaux des projets soutenus par l'Union européenne;

Amendement

19. se félicite de la proposition selon laquelle la coopération au développement devrait être concentrée sur les énergies renouvelables; attire l'attention sur le fait que l'accès des personnes pauvres à l'énergie, dans le cadre de la fourniture de services publics et du développement local, *doit* être *l'un des* objectifs principaux des projets soutenus par l'Union européenne; ***demande à la Commission de s'assurer que l'APD européenne pour l'amélioration de l'accès à l'énergie soutient le développement économique local, la création d'emplois verts et la réduction de la pauvreté et n'est pas liée aux entreprises européennes ni utilisée aux fins de leur financement; invite l'Union à ne pas faire d'amalgame entre ses politiques visant accroître l'accès des pauvres à l'énergie et ses objectifs d'atténuation du changement climatique ou ses besoins en termes de sécurité énergétique;***

Or. en

Amendement 146
Vincent Peillon, Patrice Tirolien

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

19 bis. attire l'attention sur le fait que l'accès à des services énergétiques modernes et durables constitue une condition nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ; soutient en priorité les solutions énergétiques durables au niveau

Amendement

local et régional, notamment la production décentralisée d'énergie, de façon à faire converger les priorités du développement avec les préoccupations environnementales;

Or. fr

Amendement 147
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 ter. insiste sur le fait qu'un budget consistant devrait être consacré à l'exploitation des ressources considérables en énergies renouvelables des pays en développement (énergie solaire, éolienne, géothermique et biomasse) car c'est là un point essentiel au développement économique et social de ces pays, qui permet de réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles et leur vulnérabilité face à la fluctuation des prix;

Or. en

Amendement 148
Patrice Tirolien, Michael Cashman

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quater. demande à la Commission de s'assurer que l'APD européenne pour l'amélioration de l'accès à l'énergie soutient le développement économique local, la création d'emplois verts et la réduction de la pauvreté et n'est pas liée

aux entreprises européennes ni utilisée aux fins de leur financement; invite en outre la Commission à ne pas faire d'amalgame entre ses politiques visant à accroître l'accès des pauvres à l'énergie et les objectifs de l'Union en matière d'atténuation du changement climatique ou ses besoins en termes de sécurité énergétique;

Or. en

Amendement 149

Åsa Westlund

**Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

19 quinquies. se félicite des initiatives prises par les pays en développement qui consistent à investir dans la production alimentaire plutôt que dans la production de biocarburants, de manière à garantir leur sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 150

Åsa Westlund

**Proposition de résolution
Paragraphe 19 sexies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

19 sexies. réaffirme sa position selon laquelle les pays développés doivent avoir un rôle de chef de file dans la mise en place de l'économie mondiale sobre en carbone, ce qui est indispensable pour parvenir à réduire les émissions de gaz comme il se doit; encourage les États membres à montrer l'exemple dans la

réduction des émissions et à augmenter leurs objectifs à cet égard; souligne l'importance de réduire les émissions sur le territoire de l'Union plutôt que dans les pays en développement;

Or. en

Amendement 151
Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. *soutient* les efforts *déployés* de manière plus systématique pour accorder une place plus importante aux mesures relatives à l'adaptation *au* changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes;

Amendement

20. *reconnait* que la lutte contre le *changement climatique et la réalisation des objectifs clés en matière de développement se renforcent mutuellement; met l'accent sur la nécessité de déployer des efforts* de manière plus systématique pour accorder une place plus importante aux mesures relatives à l'adaptation *et l'atténuation du* changement climatique *fondées sur les écosystèmes* et à la réduction des risques de catastrophes *et sur le besoin de veiller à ce qu'aucun projet de développement de l'Union européenne n'aille à l'encontre des efforts d'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale;*

Or. en

Amendement 152
Andreas Mölzer

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. soutient les efforts déployés de manière plus systématique *pour accorder une place*

Amendement

20. soutient les efforts déployés de manière plus systématique *et les* mesures *efficaces*

plus importante aux mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes;

relatives à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes;

Or. de

Amendement 153
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. soutient les efforts déployés de manière plus systématique pour accorder une place plus importante aux mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes;

Amendement

20. soutient les efforts déployés de manière plus systématique pour accorder une place plus importante aux mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes ***car les stratégies liées au changement climatique ne peuvent être dissociées des autres domaines politiques tels que le commerce et l'agriculture; demande par conséquent l'adoption d'une approche globale qui intègre la dimension environnementale dans tous les projets et programmes de développement;***

Or. en

Amendement 154
Charles Goerens

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. soutient les efforts déployés de manière plus systématique pour accorder une place plus importante aux mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes;

Amendement

20. soutient les efforts déployés de manière plus systématique pour accorder une place plus importante aux mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes; ***appelle en outre à l'amélioration des réglementations relatives au transfert de***

déchets et à l'exploitation illégale des forêts;

Or. en

Amendement 155

Fiona Hall

Proposition de résolution

Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. note le potentiel énorme en énergies renouvelables dont disposent de nombreux pays en développement; invite l'Union et ses États membres à favoriser les projets liés aux énergies renouvelables dans des pays en développement en fournissant des technologies, des connaissances et des possibilités d'investissement;

Or. en

Amendement 156

Birgit Schnieber-Jastram

Proposition de résolution

Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 ter. fait remarquer qu'un grand nombre de projets industriels qui dégagent de fortes émissions de CO₂, basés dans des pays en développement, reçoivent des financements de la part des organismes de crédit à l'exportation (OCE); souligne que ces financements sont incohérents, car ils réduisent d'une part l'impact des stratégies climatiques et d'autre part celui des politiques de

développement durable;

Or. en

Amendement 157

Patrizia Toia

Proposition de résolution

Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 quater. invite la Commission à évaluer l'impact des «migrations climatiques», phénomène qui, d'ici 2050, selon certaines estimations, poussera 200 millions de personnes à déménager en raison de la détérioration graduelle des conditions de leurs territoires et souligne la nécessité de concentrer la politique de développement de l'Union à l'assistance aux réfugiés et à la diminution de leur nombre en investissant dans les technologies, les ressources humaines et l'aide financière;

Or. it

Amendement 158

Andreas Mölzer

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

Amendement

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir aux pays en développement

supprimé

touchés par le changement climatique;

Or. de

Amendement 159

Patrice Tirolien, Michael Cashman

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir aux pays en développement touchés par le changement climatique;

Amendement

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires ***pour la lutte contre le changement climatique et ses effets, à hauteur de 0,7 %***, que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir aux pays en développement touchés par le changement climatique;

Or. en

Amendement 160

Kriton Arsenis

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir ***aux*** pays en développement ***touchés par le*** changement climatique;

Amendement

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir ***pour financer les efforts d'atténuation et besoins d'adaptation des*** pays en développement ***au*** changement climatique;

Amendement 161
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir aux pays en développement touchés par le changement climatique;

Amendement

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir aux pays en développement touchés par le changement climatique; ***rappelle en outre que les actions liées au changement climatique – et aux services publics en général – n'ont pas à être financées par l'APD;***

Amendement 162
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir aux pays en développement touchés par le changement climatique;

Amendement

21. réaffirme sa position selon laquelle le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires que l'Union européenne et d'autres donateurs se sont engagés à fournir aux pays en développement touchés par le changement climatique; ***souligne que ce processus doit se doubler d'une approche locale et/ou régionale afin de traiter les***

problèmes spécifiques à ces zones;

Or. en

Amendement 163
Filip Kaczmarek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne le fait qu'il importe de soutenir un développement urbain durable dans le cadre du programme international et de l'appliquer aux niveaux local, régional et national, ce qui aura une incidence positive sur la qualité de vie de la population mondiale dans son ensemble, et en particulier dans les pays en développement;

Or. en

Amendement 164
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 ter. note que le développement durable ne peut être réalisé qu'en insistant sur le renforcement des capacités des pays bénéficiaires et en améliorant les infrastructures de base;

Or. en

Amendement 165
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 quater. demande l'inclusion et la mise en œuvre de l'article 8, point j), de la Convention sur la diversité biologique dans les documents stratégiques nationaux et régionaux, qui est un pilier du développement durable;

Or. en

Amendement 166
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 quinquies. reconnaît que la déforestation et les importations non durables de bois sur le marché de l'Union ont accentué les catastrophes naturelles et la vulnérabilité des pays pauvres et invite par conséquent la Commission et le Conseil de l'Union européenne à intégrer à leur nouvelle stratégie politique de développement une interdiction totale de circulation du bois illégal dans l'Union;

Or. en

Amendement 167
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Sous-titre 7

Proposition de résolution

Sécurité alimentaire et agriculture

Amendement

Sécurité alimentaire *et de l'approvisionnement en eau* et agriculture

Or. en

Amendement 168

Kriton Arsenis

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit concentrer son aide au développement sur la promotion d'une production agricole durable à petite échelle; souligne la nécessité de garantir, en particulier, l'accès des petits agriculteurs aux moyens de production (terres, crédits, services de consultance et de conseil), aux possibilités de transformation et de commercialisation ainsi qu'aux marchés locaux et transfrontaliers;

Amendement

22. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit concentrer son aide au développement sur **la garantie de la sécurité alimentaire des pays en développement et** la promotion d'une production agricole durable, **locale**, à petite échelle **et respectant les critères de l'agriculture biologique**; souligne la nécessité de garantir, en particulier, l'accès des petits agriculteurs aux moyens de production (terres, **semences**, crédits, services de consultance et de conseil), aux possibilités de transformation et de commercialisation ainsi qu'aux marchés locaux et transfrontaliers;

Or. en

Amendement 169

Gabriele Zimmer, Charles Goerens

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. réaffirme sa position selon laquelle

Amendement

22. réaffirme sa position selon laquelle

l'Union européenne doit concentrer son aide au développement sur la promotion d'une production agricole durable à petite échelle; souligne la nécessité de garantir, en particulier, l'accès des petits agriculteurs aux moyens de production (*terres, crédits, services de consultance et de conseil*), aux possibilités de transformation et de commercialisation ainsi qu'aux marchés locaux et transfrontaliers;

l'Union européenne doit concentrer son aide au développement sur la promotion d'une production agricole durable à petite échelle *de manière à garantir l'autonomie alimentaire des populations en tant qu'objectif premier et à concrétiser le droit à l'alimentation*; souligne la nécessité de garantir, en particulier, l'accès des petits agriculteurs aux moyens de production, aux possibilités de transformation et de commercialisation ainsi qu'aux marchés locaux, *régionaux, nationaux* et transfrontaliers *afin d'assurer des débouchés commerciaux à leur production*;

Or. en

Amendement 170
Vincent Peillon, Patrice Tirolien

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit concentrer son aide au développement sur la promotion d'une production agricole durable à petite échelle; souligne la nécessité de garantir, en particulier, l'accès des petits agriculteurs aux moyens de production (terres, crédits, services de consultance et de conseil), aux possibilités de transformation et de commercialisation ainsi qu'aux marchés locaux et transfrontaliers;

Amendement

22. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit concentrer son aide au développement sur la promotion d'une production agricole durable à petite échelle; souligne la nécessité de garantir, en particulier, l'accès des petits agriculteurs aux moyens de production (terres, *titres de propriété sécurisés, intrants agricoles, formation*, crédits, services de consultance et de conseil), aux possibilités de transformation et de commercialisation ainsi qu'aux marchés locaux et transfrontaliers;

Or. fr

Amendement 171
Maurice Ponga

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit concentrer son aide au développement sur la promotion d'une production agricole durable à petite échelle; souligne la nécessité de garantir, en particulier, l'accès des petits agriculteurs aux moyens de production (terres, crédits, services de consultance et de conseil), aux possibilités de transformation et de commercialisation ainsi qu'aux marchés locaux et transfrontaliers;

Amendement

22. réaffirme sa position selon laquelle l'Union européenne doit concentrer son aide au développement sur la promotion d'une production agricole durable à petite échelle; souligne la nécessité de garantir, en particulier, l'accès des petits agriculteurs aux moyens de production (terres, **titres sécurisés**, crédits, services de consultance et de conseil), aux possibilités de transformation et de commercialisation ainsi qu'aux marchés locaux et transfrontaliers;

Or. fr

Amendement 172
Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

22 bis. demande le soutien, conformément au rapport de l'IAASTD, d'une reconversion vers une agriculture biologique et écologiquement durable, laquelle respecte l'expérience acquise dans la production au niveau de petites exploitations et constitue un moyen efficace d'adaptation au changement climatique;

Or. de

Amendement 173
Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution
Paragraphe 23

PE462.861v01-00

88/98

AM\864645FR.doc

Proposition de résolution

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et l'accaparement des terres; ***réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement;***

Amendement

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment ***au manque de responsabilisation concernant le droit à l'alimentation,*** la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et l'accaparement des terres;

Or. en

Amendement 174
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et l'accaparement des terres; réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement;

Amendement

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et l'accaparement des terres; réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement ***mais aussi des inquiétudes des États membres concernant une réforme de grand envergure de la PAC;***

Or. en

Amendement 175
Åsa Westlund

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et l'accaparement des terres; réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement;

Amendement

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et l'accaparement des terres; réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement; **souligne la nécessité de préserver la sécurité alimentaire des PMA et des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, de mettre fin à l'accaparement des terres, d'assurer les droits de propriété des petits agriculteurs et des paysans indigènes et de mettre un terme aux monopoles sur les semences et à la dépendance à l'égard des pesticides spécialisés;**

Or. en

Amendement 176
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et l'accaparement des terres; réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement;

Amendement

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et l'accaparement des terres; réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement;

fait observer que le programme d'aide à l'agriculture doit être rénové de telle sorte qu'il n'empêche pas la concurrence loyale et ne porte pas atteinte à la capacité des pays en développement de se renforcer dans leur activité de production intérieure;

Or. fi

Amendement 177
Kriton Arsenis

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires *et* l'accaparement des terres; réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement;

Amendement

23. insiste sur le fait que l'Union européenne doit également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment la spéculation sur le prix des denrées alimentaires, l'accaparement des terres *et les monopoles sur les semences*; réaffirme que la réforme de la politique agricole commune doit tenir compte des obligations prévues par le traité dans le cadre de la cohérence des politiques en faveur du développement *et intégrer le principe de «ne pas nuire» aux pays en développement comme un objectif fondamental supplémentaire*;

Or. en

Amendement 178
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. note du fait que, pour alimenter la population mondiale qui devrait dépasser,

selon les prévisions, le nombre de 9 milliards d'habitants en 2050, le rendement agricole devra augmenter de 70 % d'ici là, en utilisant moins de terres, moins d'eau et moins de pesticides; remarque que la sécurité alimentaire mondiale est une question de la plus grande importance pour l'Union européenne et appelle à prendre des mesures immédiates d'envergure afin d'assurer la sécurité alimentaire non seulement des citoyens de l'Union mais aussi à l'échelle planétaire;

Or. en

Amendement 179
Gabriele Zimmer, Charles Goerens

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 ter. souligne que la prise en charge de l'insécurité alimentaire passe par la mise en œuvre de nombreuses actions, dans divers secteurs, telles que la gestion des ressources naturelles locales, le renforcement de la production et de la transformation, la formation, la structuration des organisations professionnelles, l'établissement d'un filet de sécurité pour les groupes les plus vulnérables, l'éducation sur la nutrition mais encore la diversification des emplois ruraux en dehors de l'agriculture afin d'augmenter les revenus des familles rurales qui sont les premières victimes de la faim;

Or. en

Amendement 180
Vincent Peillon, Patrice Tirolien

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 quater. souligne que faire face à l'insécurité alimentaire implique la mise en œuvre d'actions plurisectorielles telles que la gestion des ressources naturelles locales, le renforcement de la production, la formation, la structuration des organisations professionnelles, la mise en place de filets de sécurité pour les plus vulnérables, l'éducation nutritionnelle et le développement d'emplois ruraux non agricoles pour améliorer le revenu des familles rurales, premières victimes de la faim;

Or. fr

Amendement 181
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 quinquies. note qu'il est indispensable d'introduire de meilleures méthodes de production agricole, dont des technologies peu coûteuses, de rendre possibles des recherches dans l'agriculture et de renforcer le rapport productivité-efficacité dans les pays en développement de manière à stimuler le développement durable;

Or. en

Amendement 182
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 23 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 sexies. invite l'Union européenne et les pays en développement à favoriser l'appropriation des terres, qui sera un instrument de réduction de la pauvreté, et ce en renforçant les droits de propriété et en facilitant l'accès au crédit pour les agriculteurs, les petites entreprises et les communautés locales;

Or. en

Amendement 183
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 23 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 septies. exprime une profonde inquiétude concernant les acquisitions actuelles de terres agricoles par des investisseurs étrangers soutenus par les gouvernements, notamment en Afrique, avec le risque d'ébranler la sécurité alimentaire locale et de provoquer des conflits sociaux imprévus et de portée considérable, si cette question n'est pas traitée comme il convient;

Or. en

Amendement 184
Judith Sargentini

Proposition de résolution
Paragraphe 23 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 octies. demande à la Commission d'inclure dans le débat de fond avec les pays en développement la question de l'accaparement des terres, afin de faire de la cohérence des politiques la clé de voûte de la coopération au développement à l'échelle nationale et internationale et d'éviter les expropriations de petits agriculteurs et l'utilisation irrationnelle des terres et des ressources en eau;

Or. en

**Amendement 185
Gabriele Zimmer**

**Proposition de résolution
Paragraphe 23 nonies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

23 nonies. demande que l'Union européenne s'engage en faveur de règles contraignantes au niveau international concernant l'achat de terres, lesquelles tiennent compte de traditions autochtones et de réglementations, tel que le droit coutumier relatif à l'usage des terres, par exemple, et prévoient des droits de protection effectifs au profit des habitants concernés par la vente de terres; souligne que les spéculations sur les produits alimentaires ont un impact négatif direct sur la faim dans le monde et que, pour cette raison, une régulation et des restrictions efficaces de la spéculation sont inévitables;

Or. de

Amendement 186
Filip Kaczmarek, Gay Mitchell

Proposition de résolution
Paragraphe 23 decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 decies. souligne que les accords de partenariat dans le secteur de la pêche de l'Union européenne devraient aider à consolider les stratégies relatives à ce domaine dans les pays partenaires et renforcer leurs capacités à garantir une pêche durable dans leurs eaux territoriales et des emplois locaux dans le secteur;

Or. en

Amendement 187
Emma McClarkin

Proposition de résolution
Paragraphe 23 undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 undecies. souligne qu'un aspect fondamental de la politique de développement devrait être une bonne protection contre les catastrophes et les maladies liées à l'eau ainsi qu'un accès à l'eau en quantité et qualité suffisantes et à un prix abordable, de manière à satisfaire les besoins élémentaires en nourriture, en énergie et autres essentiels à la conduite d'une vie saine et productive sans compromettre la viabilité à long terme des écosystèmes qui rendent des services vitaux;

Or. en

Amendement 188
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 23 duodécies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 duodécies. *Transparence*

dans le but de renforcer la transparence et l'acceptation par le grand public des projets de développement financés en partie ou entièrement par l'Union ou les États membres, appelle à la création d'une base de données électronique donnant des informations sur l'APD; estime que cette base de données devrait permettre aux utilisateurs de retrouver tous les donateurs de l'Union européenne et le cas échéant, les projets et programmes des agences des Nations unies dans tous les pays bénéficiaires, de savoir qui finance ces projets et quelles sont les organisations qui les réalisent; cette base de données devrait être simple d'utilisation et accessible à tous sur l'internet; elle serait dotée d'une fonction permettant aisément de chercher des informations spécifiques sur un ensemble de critères prédéfinis (donateur, secteur du comité d'aide au développement, lieu, état d'avancement du projet, type de financement et OMD) ainsi que de tableaux et cartes géographiques permettant l'analyse des données; note qu'une base de données de ce type aura aussi un rôle essentiel pour la coordination renforcée et l'harmonisation entre les donateurs et avec le gouvernement du pays bénéficiaire;

Or. en

